

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE BIMBO DAY CARE INC.	Numéro de permis 910030	Date d'inspection Le 12 mai 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bimbo		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 1300 rue St-Joseph Bathurst NB E2A 3R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- La planification est écrite lorsque les enfants ont des journées pédagogiques, journée congé d'école et les vacances d'été la demande a été faite de documenter la planification tout au long de l'année.
- Les pratiques de feux sont faites mensuellement.
- Les enfants étaient en jeux libres lorsque je suis arrivé à halte, ils ont ensuite mangé leurs collations pour aller jouer dehors par après.
- L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive.
- La vérification de la trousse de premiers soins est faite mensuellement.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 mai 2021

Date

original signé par
Nathalie Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 mai 2021

Date